



FICHE DE POSTE

**Chargé de développement local – culture & artisanat
Délégation Territoriale du Maroni**

Emploi dérogatoire au sens de l'article 1^{er} du décret n° 2017-436 du 29 mars 2017

Créé en février 2007, le Parc amazonien de Guyane a pour mission de protéger la nature, de valoriser les cultures traditionnelles et d'organiser avec ses partenaires un développement économique local adapté aux modes de vie des populations. En plus des missions classiquement dévolues aux parcs nationaux, l'Etablissement public du PAG s'est vu confier certaines missions spécifiques (article L331-15-5 du Code de l'environnement) parmi lesquelles : « de contribuer au développement des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, en prenant en compte leur mode de vie traditionnel et de participer à un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel dans le cadre du projet de développement durable défini par la charte du parc national ».

Le contexte des territoires concernés par le PAG se caractérise par des communes isolées, une forte démographie, un retard des équipements et services et des freins au développement identifiés, dont un déficit important sur les prérequis au développement. Pour autant, il existe un potentiel local et des perspectives d'activités, tant pour les initiatives privées que publiques, mais elles nécessitent un accompagnement et un soutien adaptés, notamment pour engager une dynamique d'intégration dans l'économie formelle.

Résidence administrative :

Maripa-Soula (délégation territoriale du Maroni), déplacements réguliers dans les villages du Haut-Maroni ainsi qu'à Papaïchton

Statut :

Poste de catégorie C expérimenté ou B ouvert aux agents relevant de l'article 1 du décret 2017-436 du 29 mars 2017 (agents dérogatoires).

Missions :

Sous l'autorité de la Responsable de la cellule développement local de la DTM, et en lien fonctionnel avec la Chargée de mission culture et sciences humaines du service patrimoines naturels et culturels, la.le chargé.e de développement local référent culture & artisanat met en œuvre les actions de développement socio-culturel et les projets transversaux définis par l'établissement. Il.elle accompagne les différents acteurs du territoire dans les objectifs de l'établissement concernant le développement local durable et contribue à la connaissance, la préservation ainsi qu'à la valorisation des cultures et savoir faire locaux. Il.elle est amené(e) à piloter ou participer, en mode projet, à diverses actions et, dans ce cadre, aura des liens fonctionnels avec les chefs de services et les chargés de mission des services développement durable et patrimoines naturels et culturels.

- Il/elle assure un contact permanent entre les populations, les partenaires locaux et le Parc amazonien.
- Il/elle participe, avec les services, à l'élaboration de la stratégie globale de l'établissement en matière de développement local, en particulier pour ce qui concerne la culture et l'artisanat.
- Il/elle participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions de développement culturel et artisanal, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des conventions d'application de la charte signées entre le Parc amazonien et les mairies de Maripa-soula et Papaïchton
- Il/elle accompagne la structuration de micro-filières artisanales et organise le soutien aux initiatives locales pour le développement économique, social et culturel du territoire. Il/elle apporte notamment un appui technique et administratif aux porteurs de projets dans ces différents domaines (montage et suivi des dossiers)

- Il/elle participe au travail de connaissance et de préservation et de valorisation de la culture matérielle et immatérielle des communautés amérindiennes du Haut-Maroni et participe aux projets de sciences humaines et sociales dont le PAG est partenaire.
- Il/elle participe à la réalisation de diagnostics territoriaux et de diagnostics participatifs pour évaluer les besoins, attentes et capacités des acteurs du territoire (populations, associations, collectivités...).

Polyvalent et pragmatique, il.elle est autonome dans la mise en œuvre des actions qui lui sont confiées.

Compétences requises :

- Savoir parler, écrire et lire le français ; Capacité à rédiger un compte-rendu détaillé comme un compte-rendu synthétique, à rédiger des supports de diffusion simples ;
- Expérience dans la conception, conduite et gestion de projet ;
- Expérience des processus de développement local ;
- Expérience de médiation socio-culturelle ;
- Une connaissance de la zone géographique, des populations, des sociétés et de la culture voire des langues du territoire de la délégation est nécessaire;

Capacités :

- Aimer travailler avec les habitants et les acteurs locaux (chefs coutumiers, élus, responsables associatifs, etc) ; sens de l'écoute et relationnel ;
- Motivation et capacité à faire comprendre le sens de son action ;
- Rigueur, ponctualité, sens des responsabilités ;
- Aisance à l'oral ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Capacité à travailler en site isolé ;
- Disponibilité et aptitude aux déplacements réguliers sur le territoire de la délégation (villages amérindiens, Papaïchton) et ponctuellement sur le littoral (Rémire-Montjoly).

Prise de poste à partir du 1^{er} septembre 2020

Date limite de candidature : 7 août 2020

Afin de tenir compte du contexte particulier du Parc amazonien de Guyane, la procédure de recrutement prévoit si nécessaire une évaluation et un entretien avec un jury.

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser à l'attention de :

M. Pascal VARDON, Directeur du Parc amazonien de Guyane, 1 rue Lederson 97354 Rémire Montjoly

Les candidatures sont également envoyées par courriel à :

Françoise LEMAITRE_ANQUETIL- Responsable des Ressources Humaines :

en-flemaitre-anquetil@guyane-parcnational.fr

Copie à : Krystel CORSAGNI – Cheffe de la délégation territoriale du Maroni : en-kcorsagni@guyane-parcnational.fr

Renseignements : Krystel CORSAGNI – Cheffe de la délégation territoriale du Maroni : en-kcorsagni@guyane-parcnational.fr